

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 septembre 2024

DEL_20240925_25

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **22**
De votants **27**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Création de poste
au Grade de
Technicien Territorial**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER
Hervé MORICE – Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX
Stéphanie BURNEL (absente de 19h00 à 19h15) – Eric MEIGNEN
Denis ROULAND – Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT
Yannick BEAUVAIS (arrivé à 19h54) – Cécile OLIVIER
Marjorie GARCIA – Jessica NICOLAS – Thierno DIALLO
Brieg PICAULT – David PELON – Didier NOUZILLEAU – Alain DESMARS
(départ à 19h47)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
26 septembre 2024

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

-
- Benoît PICHARD à Myriam LEROUX
- Magali MACE à Cécile OLIVIER
- Françoise HAFFRAY à David PELON
- Cécile NICOLAS à Didier NOUZILLEAU
- Alain DESMARS à Gilles BRIAND (à partir de 19h47)

Et que la convocation avait été faite le
18 septembre 2024

Absents : Michel CONANEC -Aurélie LE GUNEHEC

Marjorie GARCIA a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Conformément à la publication de la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne 2024 par le centre de gestion 44, et afin de mettre en œuvre la promotion d'un agent de la collectivité, il est nécessaire de créer un poste au grade de technicien territorial à compter du 1^{er} octobre 2024.

Cette création de poste permettra de promouvoir, un agent de la collectivité, en responsabilité depuis 2016 sur un grade d'agent de maîtrise principal, ayant obtenu cette promotion interne dans le cadre d'emploi de technicien territorial.

Cette création sera portée au tableau des emplois et des effectifs de la ville.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission administration générale en date du 9 septembre 2024,

VU l'avis du Comité social territorial en date du 10 septembre 2024,

VU le tableau des emplois,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : d'adopter la création de poste de technicien territorial à compter du 1^{er} octobre 2024 ainsi que la modification du tableau des emplois,
- **Article 2** : de dire que la dépense sera inscrite au budget principal de la ville pour l'année 2024 chapitre 012- « Charges de personnel et frais assimilés »,
- **Article 3** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :